

# **REGLEMENT DU JEU**

## **« ORANGE DATA BOSS »**

### **ARTICLE 1**

En application de la loi N° 89/026 du 29 décembre 1989 fixant le régime des jeux et du décret N° 92/050/PM du 17 février 1992 fixant les modalités d'autorisation, d'exploitation et de contrôle des jeux de divertissement et des jeux de hasards, et conformément aux animations digitales de ORANGE CAMEROUN dont le siège social est situé à rue Franqueville – BP 1864 Douala, il est organisé à partir du 18 jusqu'au 27 avril 2024, un jeu digital intitulé « Orange Data Boss » dont le but est de promouvoir l'offre data Best Deal #111\*1#.

Le jeu est diffusé sur les plateformes digitales d'Orange (Facebook, Twitter, Instagram, Tik Tok) mais les internautes ne peuvent participer que sur la page Facebook Orange.

### **ARTICLE 2 : Qui peut participer au jeu ?**

Ce jeu est ouvert à tous les internautes, abonnés Orange ou non, résidant au Cameroun.

### **ARTICLE 3 : Comment jouer ?**

Pour participer au jeu :

- Répondre au quiz tous les jours (donner la réponse exacte)
- Avoir le maximum de réponse sous son commentaire
- Être parmi les 5 premiers ou les 5 derniers commentaires de chaque publication

**NB** : un internaute ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la période du jeu. En cas de participations multiples, le lot attribué sera tout simplement annulé même après publication de la liste des gagnants.

Les participants doivent fournir un numéro de téléphone disponible et identifié à leurs noms propres.

### **ARTICLE 4 : Comment gagner ?**

Les gagnants seront sélectionnés selon les critères mentionnés sur chaque publication :

- Avoir le commentaire ayant le plus grand nombre de réponses
- Être la première bonne réponse au top horaire mentionné
- Être la dernière bonne réponse avant le top horaire mentionné

La liste des gagnants des lots instantanés et le classement des participants éligibles pour gagner le gros lot seront publiés sur la page Facebook Orange, tous les jours.

## **ARTICLE 5 : Que gagne – t – on ?**

Les lots sont classés comme suit :

### **Lots instantanés :**

- 10 séjours (petit déjeuner inclus) à l'hôtel Ibis
- 04 Smartphones
- 04 Enceintes connectées
- 05 Earpods
- De la data
- Et jusqu'à 700 000F à partager via Orange Money

**Gros lot :** 1 voyage pour 2 à Zanzibar, tous frais payés (le gagnant et son accompagnateur doivent avoir un passeport valide sur au moins 3mois).

## **ARTICLE 6 : Retrait des lots**

- Les gagnants doivent fournir leurs coordonnées (noms complets tels que mentionnés sur la CNI) dans un délai de 07 jours. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera valable.
- Les gagnants disposent de 14 jours pour effectuer le retrait de leurs lots. Passé ce délai, le lot est remis en jeu pour la même animation ou pour un jeu futur.
- Les gagnants n'ont droit qu'à un seul lot. Ceux dont les identités multiples seront révélées après publication de la liste verront leurs lots annulés.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu ou l'interprétation du règlement.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple par l'intéressé du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de ORANGE CAMEROUN sur toutes les contestations qui pourraient naître de l'interprétation et de l'application du présent règlement.

ORANGE CAMEROUN se réserve le droit de modifier la date de fin de l'animation, d'écourter ou de prolonger la présente animation ; sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. ORANGE CAMEROUN se réserve le droit de faire usage du nom, de la vidéo ou de la photo des gagnants à des fins de crédibilisation de l'animation sans rémunération autre que celles des lots gagnés ; lesdits

contenus ne seront partagés que sur ses plateformes digitales (Facebook, Twitter, Instagram, Tik Tok) d'ORANGE CAMEROUN.

Le présent règlement est disponible sur le site web via le lien : <https://www.orange.cm/fr/gerer-sa-data.html>. Tout participant peut y prendre connaissance.

En cas de fraude manifeste, ORANGE CAMEROUN se réserve le droit d'engager des poursuites contre les contrevenants.